

**Avis de recrutement de travailleur handicapé par voie contractuelle
Commis de cuisine et de restauration - BAP G
Session 2022**

En application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et du décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État, aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nombre de postes à pourvoir au Crous de Lyon : 1 poste de commis de cuisine et de restauration - BAP G.

Fiche de poste : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/fiche_emploi_type_referens_iii_itrf/?refine.referens_id=G5B46#top

Conditions d'éligibilité :

- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)
- Avoir un état de santé compatible avec l'emploi postulé
- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national)
- Ne pas être fonctionnaire

Contenu du dossier de candidature à établir :

- Une lettre de candidature,
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité),
- Un justificatif de position régulière au regard du service national :
Fournir une copie du certificat JAPD/JNC pour les personnes de moins de 25 ans (aucun document pour les personnes de plus de 25 ans)
Pour les personnes ressortissantes d'un pays de l'Espace économique européen : fournir une attestation mentionnant qu'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. Cette attestation devra être délivrée par l'autorité de l'Etat d'origine et rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- Une attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE.

Modalités d'inscription :

Les candidatures peuvent se faire par **voie postale ou par mail**

Crous de Lyon

Service concours ITRF – BOE

A l'attention d'ASSAIDI Selma

59 rue de la madeleine

69007 Lyon

Concours@crous-lyon.fr

En précisant en sujet BOE

<p>Date limite : 06/05/2022 inclus Au-delà de cette date la candidature sera non recevable Date d'envoi par mail ou cachet de la poste faisant foi</p>

Conditions de sélection des candidats :

Le Directeur du Crous de Lyon crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

La date des auditions est prévue le mercredi 30 mai 2022.

Un certificat médical établi par un médecin agréé, seul habilité à constater que les maladies ou handicaps déclarés ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées, sera exigé avant la signature du contrat.

Le contrat est établi pour une période d'un an, à l'issue de laquelle un entretien est organisé. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.